

Grille de recevabilité autres meublés.



Critères obligatoires

www.roscoff-tourisme.com



Pré-requis

Superficies et propreté

Surfaces :



- La pièce principale a une surface de 12 m² (cuisine et coin-cuisine compris, hors salle d'eau et WC).
- Les chambres font 7 m² minimum (à 1,80m de hauteur).

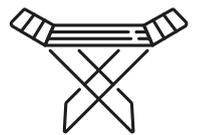
Propreté :



- Propreté irréprochable des sanitaires, toilettes et salles d'eau.
- Propreté irréprochable des sols, murs et plafonds.
- Propreté irréprochable du mobilier.
- Propreté irréprochable de la literie.
- Propreté irréprochable de la cuisine ou coin-cuisine et les équipements.

Aménagement général

- Prise de courant libre dans chaque pièce d'habitation.
- Les éclairages électriques sont suffisants et en état de fonctionnement dans toutes les pièces.
- Chaque pièce d'habitation dispose d'ouvrants sur l'extérieur (sinon, non comptée dans surfaces habitables).
- Occultation opaque : extérieure ou intérieure dans chaque pièce comportant un couchage principal.
- Existence d'un système de chauffage en état de fonctionnement dans toutes les pièces d'habitation (système fixe, soufflant autorisé dans les salles d'eau).
- Étendoir ou séchoir à linge à l'intérieur du logement.
- Ustensiles de ménage appropriés au logement (minimum : un seau et un balai à brosses avec serpillère ou un balai de lavage à franges avec seau et presse, aspirateur ou équipement équivalent).
- Fer et table à repasser
- Les placards ou éléments de rangement sont adaptés au logement et à la capacité d'accueil.



Aménagement général

- Présence d'une table et des assises correspondant à la capacité d'accueil.



- Présence d'un canapé ou fauteuil (s) adapté(s) à la capacité d'accueil et table basse (critère non applicable dans le cas d'un studio).

- Téléviseur écran plat avec télécommande (optionnel).

Aménagement des chambres :



- Respect des dimensions du (ou des) lit(s) :

(80 x 190 pour 1 pers - 140 x 190 pour 2 pers

130 x 190 toléré en canapé-lit convertible dans les studios.

- Un oreiller par personne.



- Deux couvertures ou une couette par lit.

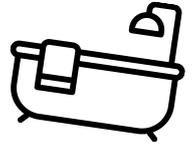
- Matelas et oreillers protégés par des alaises ou des housses amovibles.

- Éclairage en tête de lit par personne avec interrupteur individuel (possibilité d'un seul si entre 2 lits de 80).



Aménagement général

Équipements et aménagement des sanitaires * :



- Salle d'eau privative avec accès indépendant dans un espace clos et aéré intérieur au logement.
- Salle d'eau avec un lavabo + une douche ou une baignoire équipée d'une douche.

- WC indépendant ou dans la salle d'eau (poubelle, dérouleur)



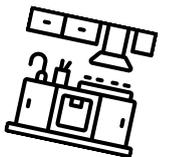
* (équipements doublés à partir de 7 personnes)

- Patères ou porte-serviettes.
- Miroir de salle de bains.
- Tablette sous miroir, plan vasque ou étagère proche du miroir.



Équipements et aménagement de la cuisine ou coin-cuisine :

- Évier avec mélangeur ou mitigeur.
- Table de cuisson pour logement jusqu'à 4 pers : 2 foyers
au-delà de 4 pers : 4 foyers.
3 foyers tolérés si plaque induction ou vitrocéramique.



Aménagement général

- Four ou mini-four (minimum 45 litres).
- Aération naturelle ou VMC.
- Vaisselle de table non dépareillée minimum par pers :
2 verres à eau, 1 verre à vin, 2 assiettes plates, creuses, à dessert, 2 grandes et 2 petites cuillères, 2 couteaux, 2 fourchettes, 2 bols, 2 tasses ou mugs.
- Pour la préparation des repas :
1 saladier, 1 plat à four, 2 casseroles, 1 poêle, 1 fait-tout, 1 tire-bouchon, 1 décapsuleur, 1 paire de ciseaux, 1 planche à découper, 1 couteau à pain, 1 passoire, 1 couvercle, 1 essoreuse à salade, 1 moule à tarte et/ou moule à gâteau, 1 ouvre-boîtes, 1 économe, 1 dessous de plat, 1 verre doseur, 1 louche, 1 écumoire, 1 spatule, 1 fouet.
- Au moins deux équipements de petit-électroménager (mixer, batteur, blender, appareil à raclette, balance, etc...).
- Cafetière électrique.
- Réfrigérateur avec compartiment conservateur (110 litres pour 2 pers, 10 litres en + par pers supplémentaire).
- Poubelle fermée avec couvercle



Aménagement général et Services aux clients

Environnement et extérieurs :

- Ascenseur si logement situé au 4ème étage et +
- Emplacement de véhicule à proximité.



Qualité et fiabilité de l'information client :

- Mise à disposition de brochures d'informations locales et touristiques en français et dans au moins une langue étrangère.
- Mise à disposition d'un livret d'accueil.



Services proposés :



- Draps de lits et linge de toilette proposé systématiquement par le loueur.
- Accueil sur place par le propriétaire ou son représentant ou boîte à clefs.
- Cadeau de bienvenue à l'arrivée du client.
- Présence de produits d'entretien (écologiques si possible).

Accessibilité, développement durable, accès, nuisances et sécurité

Accessibilité :

- Informations concernant l'accessibilité sur les supports d'information si logement accessible PMR.



Développement durable :

- Mise en oeuvre d'une mesure de réduction de consommation d'eau et d'énergie.
- Existence d'un système de tri des déchets dédié au logement.
- Sensibilisation des clients sur les actions qu'ils peuvent réaliser lors de leur séjour en matière de respect de l'environnement.
- Mise à disposition d'au moins deux produits d'entretien respectueux de l'environnement.

Accès - Nuisances :

- L'entrée ne doit pas être commune avec celle des propriétaires.
- La location doit être exempte d'odeurs spécifiques permanentes et se situe hors des zones de nuisance visuelle et auditive (exploitations agricoles, routes très fréquentées, voies ferrées, usines, aéroport, etc...).



Sécurité :

- Pour prévenir toute mauvaise surprise lors de la mise en location de l'hébergement, il convient de veiller à la conformité aux normes des différents équipements : installations électriques, garde-corps, rampes d'escaliers, lits superposés, jeux et équipements de loisir dont les caractéristiques sont définies par des normes NF et doivent être conformes aux exigences de sécurité.



- Tout lieu d'habitation doit être équipé d'au moins un détecteur autonome avertisseur de fumée normalisé. Celui-ci doit être installé dans les parties privatives de chaque logement, de préférence dans les couloirs et les dégagements desservant les chambres.

